

# Conseil Municipal du 8 mars – 19H00

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Approbation du compte administratif 2018 ;
- 2 – Approbation du compte de gestion 2018 ;
- 3 – Affectation du résultat ;
- 4 – Vote des taux des taxes locales 2019 ;
- 5 – Vote du budget primitif 2019 ;
- 6 – Délibération pour demandes de subventions 2019 (FAPC et Fonds de Relance) ;
- 7 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 8 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

### Informations du Maire

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Stéphane KIRCHE – Marie-Claude PALMACE – Françoise REMONDIÈRE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER (arrivée à 19h10) – Jean-Bernard TUETÉY (sorti à 20h00).

Excusés ayant donné procuration :

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Bernard FORGET procuration à Dominique HOCQUET

Georges PAUCHARD procuration à Jean-Bernard TUETÉY

Mireille MENAND procuration à Marie-Claude PALMACE

Absente : Séverine GOMÈS

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'attribution de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 1

### Objet : Approbation du compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants, L. 2313 et L.2321 et suivants,

Vu la délibération du 16 mars 2018 approuvant le Budget Primitif 2018,

Compte-tenu du fait que Monsieur Olivier GROSJEAN, Maire doit quitter la salle lors du vote du Compte Administratif, Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint, prend la présidence de la séance.

Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint, explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	508 936,81 €	127 735,41 €	730 418,10 €
RECETTES	308 022,88 €	9 848,00 €	1 164 526,28 €
RÉSULTAT	- 200 913,93 €		434 108,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le Compte Administratif 2018.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 2

### Objet : Approbation du compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 3

### Objet : Affectation du résultat

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2018 a été présenté par Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Ce jour :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Pour mémoire : prévision budgétaire : 1 253 296,97 € (virement au 023)
--

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + 1 523 470,35 € ;
- ❖ Un résultat de clôture de la section Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de - 319 689,69 € ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 127 735,41 € en dépenses d'Investissement ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 9 848 € en recettes d'Investissement.

<b>LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE D'AFFECTER :</b>
---

<b>437 577,10 € en réserve (compte 1068) afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.</b>
--

<b>1 085 893,25 € soit en report à nouveau de fonctionnement.</b>
---

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 4

### Objet : Taux taxes locales 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du budget 2019 et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide pour 2019 de :

- **Ne pas augmenter** les taux d'imposition ;
- **Fixer les taux à :**

Taxe d'habitation : **11,86 %**

Foncier bâti : **18,65 %**

Foncier non bâti : **61,12 %**

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 5

### Objet : Budget primitif 2019

Le Budget primitif, qui a été présenté à la Commission Finances, a été voté comme suit :

- ✓ Section de Fonctionnement en dépenses et recettes : **2 149 033,25 €**
- ✓ Section d'Investissement en dépenses et recettes : **1 843 246,85 €**  
(y compris l'affectation du résultat)

Accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2019 se répartissant de la manière suivante :

<b>VOIRIES</b>	224 000 €
<b>BÂTIMENTS</b>	346 000 €
<b>ÉQUIPEMENTS DIVERS</b>	60 500 €
<b>MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES</b>	32 000 €
<b>ENVIRONNEMENT</b>	93 000 €
<b>RYTHMES SCOLAIRES</b>	/
<b>PETITE ENFANCE / PÉRISCOLAIRE</b>	8 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>763 500 €</b>

## POINT N° 6

### Objet : Délibération pour demandes de subventions 2019 (FAPC et Fonds de Relance)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Ces derniers sont les suivants :

Projets éligibles	Subventions	Origines des subventions
Réfection de la voirie de la Rue des Champs	Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC)	GRAND CHALON
Acquisition d'un porte-outils désherbeur et ses accessoires (démarche Zéro Phyto)	Fonds de relance	GRAND CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à déposer les demandes de subventions ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 7

### Objet : Délibération d'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux réfection de la toiture de l'Eglise

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection de la toiture de l'église, une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire. Après consultation de plusieurs cabinets d'architecture, il est proposé de retenir la candidature du Cabinet FAUCHER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Confie** la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet FAUCHER ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Accord à l'unanimité.

## POINT N° 8

### Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalons

#### → Réunion de la Commission « Services à la population » - 11 février :

Monsieur KIRCHE a assisté à la réunion organisée le 11 février 2019 sur le thème de « *Isolement et lien social* » et sur le réseau « *Solidar-I.T.* ». Ce nouvel outil en lien avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (C.C.A.S.) permet de mettre en relation les personnes seules et les bénévoles qui proposent une aide ou bien un service, de signaler les besoins d'aides ou situations d'isolement, de coordonner les acteurs locaux de la solidarité et aussi de communiquer des messages d'alerte (canicule, grand froid, inondation, ...). Centré sur la solidarité, il est déjà utilisé par environ 200 000 utilisateurs et près d'une centaine de communes partenaires. Afin de bénéficier de cette prestation, il est nécessaire d'acquérir un kit de lancement lors de la première année, puis de régler un abonnement annuel. Au vue du coût élevé, il serait donc privilégié sur le Grand Chalons d'assurer une meilleure coordination des actions existantes en matière de solidarité plus adaptées à la réalité du terrain mais aussi de mettre en place une communication renforcée et plus visible.

Un temps d'échanges a également été organisé sur les différentes opérations de lutte contre l'isolement menées par les communes et sur l'accès à l'Epicerie Sociale.

#### → Conseil communautaire - 13 février :

Monsieur le Maire s'est rendu à la séance du Conseil Communautaire du 13 février dernier au cours duquel les principaux points suivants ont été abordés :

- L'arrivée de la 7<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2019 à Chalons-sur-Saône pour laquelle une convention tripartite (Grand Chalons, Ville de Chalons-sur-Saône et l'ASO) a été approuvée ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 72 000 € ;
- La conclusion d'une convention avec Tournus pour l'instruction de ses autorisations d'urbanisme (une centaine par an). Jusqu'alors 88 communes-membres du Grand Chalons, de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosnes et de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise voyaient leurs demandes d'autorisations instruites par les services chalonnais. Bien qu'une nouvelle commune adhère à ce service mutualisé, les délais d'instructions ne seraient pas modifiés, ni allongés.
- L'ouverture de la révision du PLUi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettant son extension aux 51 communes-membres ;
- La présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 avec :
  - Les projets finalisés en 2018 : l'aménagement de la première phase de SaôneOr, la création de l'Espace Petite Enfance Sainte-Marie, l'approbation du PLUi, la constitution d'un pôle tennis au Stade Léo Lagrange, ... ;
  - Les grandes orientations du budget prévisionnel 2019 ;
  - Les principaux investissements programmés pour 2019 : l'ouverture du DUT Carrières Juridiques, construction de la déchetterie ouest, la poursuite de l'aménagement de SaôneOr, la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Commercial Privé en matière d'aménagement et d'équipement des commerces, ...

## POINT N° 9

### Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

#### → Conseil d'école - 7 février :

Monsieur KIRCHE s'est rendu, le 7 février dernier au Conseil d'Ecole. Au cours de celui-ci, il a été abordé les principaux thèmes suivants :

- Les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2019/2020 (89 enfants : 37 en maternelle et 52 en élémentaire) ;
- Les crédits alloués pour les fournitures scolaires (40,96 €/enfant en maternelle et 37,63 €/enfant en élémentaire) ;
- Le changement des horaires scolaires pour la rentrée prochaine ;
- La poursuite des différentes actions du projet d'école 2018/2021 centré sur l'étude de l'espace ;
- Le projet « *équitation* » pour lequel la classe des PS/MS se rendra en juin au Manège de la Tuilerie pour une demi-journée d'initiation et les CM1/CM2 bénéficieront de 6 séances d'initiation subventionnées par le Conseil Départemental.
- Le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sûreté et les consignes de sécurité ;
- Le bilan ainsi que les manifestations à venir organisées par l'Association des Parents d'Elèves.

## Informations du Maire

### - Le Grand Débat National :

Conformément aux directives préfectorales, un registre de doléances a été ouvert et mis à disposition des administrés au secrétariat. Ce dernier devant être reçu en préfecture au plus tard le 21 février 2019 à 12h, il a été clôturé le 20 février. 10 contributions ont été ainsi recensées dont 1 reçue après envoi du registre.

### - Inscriptions sur les listes électorales - élections européennes du 26 mai 2019 :

Les élections européennes se déroulant le 26 mai prochain, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019 (circulaire préfectorale du 25 février 2019). Ce jour étant un dimanche, une permanence sera donc assurée le **samedi 30 mars 2019** aux horaires habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.

### - Recensement de la population 2019 :

Achevées le 16 février dernier, les opérations de collectes des données réalisées par les agents recenseurs font ressortir les premiers chiffres suivants :

- 600 foyers dracysiens ;
- 531 résidences principales ;
- 14 résidences secondaires ;
- 45 logements vacants ;
- Taux de réponse internet communal : 65,5 %.

Les résultats définitifs seront communiqués par l'INSEE dans un délai de deux ans.

### - Rencontre avec la Gendarmerie Nationale - 14 février :

Monsieur le Maire a rencontré le Major DESMARIS de la Brigade de Gendarmerie de Chatenoy-le-Royal dans le cadre de la présentation du bilan annuel d'intervention sur le secteur. 13 gendarmes équivalents temps plein et 1 gendarme adjoint la composant actuellement, cette brigade organise régulièrement des opérations de préventions auprès des élus, des entreprises mais aussi des habitants. En 2017, 21 procédures de délit ont été enregistrées dont 5 dans la Zone d'Activités Economiques (Z.A.E.) « *La Tuilerie* », 6 cambriolages. Pour 2018, ce sont 11 procédures recensées avec 2 pour la ZAE et 2 cambriolages.

### - Associations :

#### ➔ Demande de subvention sans suite :

- Toujours Femme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Dracy-le-Fort et Givry avaient organisé une randonnée de 6 kilomètres, dans le cadre de la campagne de sensibilisation « *Octobre Rose* ». Cette action pouvant être renouvelée cette année, Madame NEYRAT représentera la commune aux différentes réunions et assurera le suivi de ce projet.

#### ➔ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2019 :

- Bibliothèque pour Tous ;
- CIFA Jean LAMELOISE ;
- Club Blanc Couleur.

### - Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la fréquence journalière de l'APC pour le mois de janvier et février 2019. Cumulés, ce sont 38 clients qui ont pu bénéficier des services de l'APC ces mois-ci. L'APC dracysienne est ouverte du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45.

### - Transmissions de documents :

- Bulletin d'information n° 26 du Grand Chalon.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 8 avril 2019 à 19 heures en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Signature pour accord des membres présents.